

Inscription aux activités

ACTIVITÉ(S)	JOUR(S)	HORAIRES	COTISATION(S)
		Adhésion annuelle – de 26 ans : 3 € ou 26 ans et + : 16 €	3 € / 16 €
		Réduction*	
		PRIX TOTAL après réductions (Cotisation(s) + Adhésion annuelle)	

*Réduction de 10€ à partir de la seconde activité dans une même famille

IMPORTANT : Pour les activités physiques, le **CERTIFICAT MÉDICAL EST OBLIGATOIRE** et **doit être remis au plus tard dans le mois suivant l'inscription.** Dans le cas contraire, l'association se verrait contrainte de suspendre la participation à l'activité jusqu'à présentation du document.

RÈGLEMENTS

N	Titulaire du compte	Banque	Chèque N°	Montant	Dates d'encaissement des chèques
					A partir du 15/10
					A partir du 15/12
					A partir du 15/02

IMPORTANT : Pour les enfants mineurs inscrits aux activités de la MJC, **la responsabilité de la MJC n'est engagée que dans les créneaux horaires définis des activités.** À chaque début de cours, le responsable de l'enfant s'engage à s'assurer de la présence de l'animateur.

Par cette adhésion, je déclare :

- adhérer à l'association *Maison Pour Tous-MJC Jean Vilar* OU représenter mon enfant de – de 16 ans,
- adhérer aux principes et valeurs de l'association, à son projet, à ses statuts, et à son règlement intérieur (disponible sur demande à la M.J.C.).

À Igny, le

Signature de l'adhérent adulte ou d'un responsable légal de l'enfant :